

LA TRIBUNE DES FOSSES, 31 janvier 1995

# 1995 : les Français découvrent la carte santé

■ *Après plusieurs années de réflexion et de tergiversations, les pouvoirs publics, les organismes sociaux et les professionnels de santé français ont enfin défini un cadre de travail devant, à terme autoriser une informatisation complète des actes médicaux et paramédicaux.*

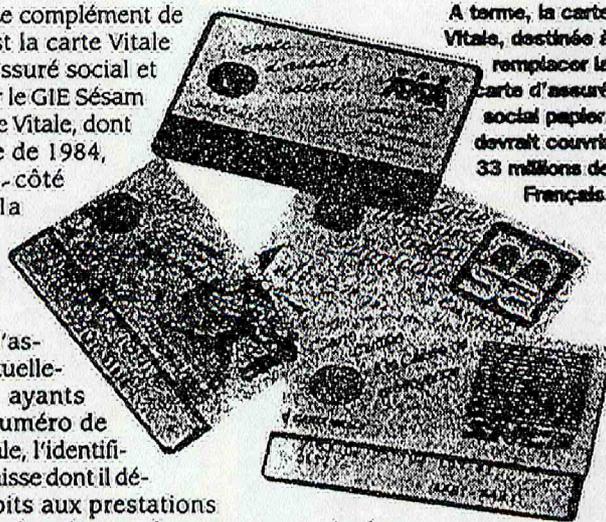
**A**vec plus d'un milliard de feuilles de soin par an, la couverture sociale est grosse consommatrice de traitements informatiques. Un budget de fonctionnement que les partenaires sociaux aimeraient gérer plus efficacement et économiquement. C'est la raison d'être de deux GIE devant à terme autoriser une informatisation complète des actes médicaux et paramédicaux.

Le GIE CPS (carte de professionnel de santé) qui regroupe l'Etat, les caisses d'assurances maladie, les régimes complémentaires, les ordres professionnels, ainsi que des organismes représentant les utilisateurs, a défini le profil de la carte et en a commencé l'expérimentation sur plusieurs sites et auprès de 15.000 médecins libéraux. « A terme, ce sont plus d'un million de professionnels de santé, médecins, infirmiers, pharmaciens, orthophonistes, etc., qui sont concernés », précise Gilles Taib, directeur du GIE. « 1995 va être l'occasion de la mise en place des sites de qualification terrain, mais la généralisation n'interviendra pas avant 1997. »

**Identification.** La carte CPS permet aux professionnels de s'identifier. Elle comporte un numéro d'identification propre, le nom du praticien, son type d'activité. C'est avec elle que ce dernier va accéder à des informations confidentielles et signer électroniquement des

documents. Le complément de cette carte est la carte Vitale destinée à l'assuré social et développé par le GIE Sésam Vitale. La carte Vitale, dont le projet date de 1984, doit de son côté remplacer la carte d'assuré social papier. Elle comprend l'identité de l'assuré (et éventuellement des ayants droit), son numéro de Sécurité sociale, l'identification de la caisse dont il dépend, les droits aux prestations avec les taux de prise en charge ainsi qu'un code confidentiel. Cette carte va permettre de remplacer la feuille de maladie telle qu'elle existe actuellement. « Au total, nous avons distribué 400.000 cartes en l'espace de deux mois et la dématérialisation des feuilles de soins peut être effective dans quatre sites », précise-t-on au sein du GIE Sésam Vitale. Une première expérimentation, jugée concluante, mais qui est encore loin de couvrir les 33 millions d'assurés sociaux français.

**Le modèle allemand.** Ce chiffre est à comparer aux 74 millions d'Allemands, sur 80 millions d'habitants, qui, d'ores et déjà, disposent d'une carte de santé à puce. « Le coût du développement de la



A terme, la carte Vitale, destinée à remplacer la carte d'assuré social papier, devrait couvrir 33 millions de Français.

carte, incluant leur distribution et l'équipement destiné aux médecins, s'élève à 404 millions de marks (environ 1,4 milliard de francs), dont 110 millions de marks uniquement consacrés à l'équipement des médecins et des dentistes », explique Otfried Schaefer de la caisse d'assurance maladie allemande. Des chiffres qui relativisent le budget de développement de la CPS qui s'élève sur trois ans (1993-1995) à 40 millions de francs.

Les bénéfices de la carte santé sont évidents, en particulier au niveau financier, puisque la caisse d'assurance maladie allemande aurait réduit de 35 % ses frais administratifs. Mais sa mise en place représente un engagement et une

volonté politique. Au niveau de l'investissement, l'expérience allemande tend à montrer que chaque carte coûte moins de 4 francs par assuré et par an.

**Intégrer au maximum.** Au-delà de la carte d'assuré social, il est question de profiter des possibilités offertes par la puce pour gérer tout au moins en partie, le dossier médical. C'est la vocation de la carte Santal qui reprend une partie des informations de la carte Vitale (nom, numéro, etc.) complétées par des données médicales : (traitements en cours, antécédents médicaux, allergies, groupe sanguin, synthèses des dernières hospitalisations, etc.).

**Procédures simplifiées.** Conçue en 1987 et lancée à Saint-Nazaire auprès de 40.000 assurés, la carte Santal permet de simplifier les procédures administratives (près de 20 % du temps consacré à une consultation serait accaparé par ces dernières), d'éviter la répétition des mêmes examens ainsi que les erreurs. Autant d'éléments qui lui ont assuré un succès aussi bien auprès des patients que des praticiens.

La définition de nomenclatures médicales standardisées au niveau européen permet d'envisager qu'à terme la carte de santé puisse devenir transnationale et assurer la couverture des porteurs quels que soient leurs déplacements sur le territoire de la Communauté.